

Révision du règlement local de publicité Avancée de la démarche

Lors de sa séance du 29 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé de lancer la procédure de révision du règlement local de publicité de Camon. Après un travail de diagnostic et de définition des enjeux pour le territoire, le Conseil Municipal a débattu des orientations en matière d'enseignes, de pré-enseignes et de publicité pour le prochain règlement :

- ♦ protéger le Patrimoine matériel inscrit représentatif de l'identité Camonoise,
- ♦ prendre en compte la fonction d'entrée d'agglomération de certaines parties du territoire Camonois,
- ♦ limiter la pollution visuelle au sein de la commune,
- ♦ tenir compte des nouvelles formes d'affichage et des évolutions technologiques,
- ♦ permettre une communication commerciale qualitative et esthétique dans les secteurs opportuns,

Les prochaines étapes consisteront à rencontrer l'ensemble des entités concernées et d'établir un projet de règlement. Plus d'informations sur www.camon.fr ou dans le dossier tenu à votre disposition à l'accueil de votre Mairie.

f Facebook

A partir du mois d'octobre, la commune de Camon vous proposera une extension de son site internet sur Facebook. La page : « **VIVRE CAMON** »

L'objectif est de vous proposer des informations officielles en améliorant l'interface entre vous et votre Mairie.

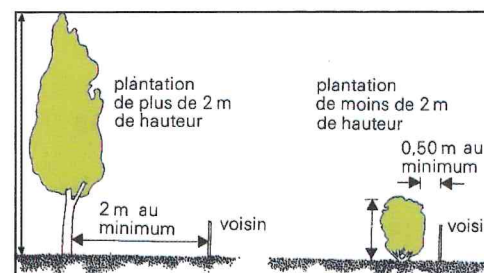
Vous y trouverez l'ensemble des événements, des projets structurant ainsi que la présentation des principaux acteurs de la commune.



Expression de l'opposition

Revenons sur le projet présenté dans le dernier Vivre Camon de création d'un ensemble immobilier. Au dernier conseil, cela a posé de nombreuses questions, y compris dans l'équipe municipale. Je me suis abstenu, pour deux raisons : si ce terrain n'est pas exploité par la mairie, il est pertinent de le vendre. Toutefois, ce projet ne va-t-il pas dénaturer notre cadre de vie ? Et si on proposait aux habitants et à la métropole une réunion pour co-construire un projet mettant en valeur notre ville ? #BougeonsCamon

Les plantations



Article 671 du code civil
« Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux parcelles pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations ».



Jeudi 16 septembre : Goûter de l'UNRPA

Vendredi 8 octobre à 20h : Film sur le festival des Hortillonnages - Salle Louis Aragon

Mercredi 13 octobre : remise des prix maisons fleuries

Mairie de CAMON
Place du Général Leclerc
BP 20002
80334 CAMON Cedex
Tél. : 03 22 49 30 00
Fax : 03 22 49 30 09
Horaires d'ouverture au public :
Du Lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

VIVRE CAMON
Bulletin d'information municipale
Responsable de la publication :
Jean-Claude Renaux
www.camon.fr
Impression IRG
Conception : Com'une Idée
Réalisation : Mairie de Camon



Septembre 2021

Votre bulletin municipal n°121
www.camon.fr



Sans revenir sur l'inorganisation dont a fait preuve le gouvernement au début de la pandémie et le retard pris dans la vaccination, on ne peut qu'être soulagés de la baisse continue du taux d'incidence depuis quelques semaines.

N'en déplaise à la poignée d'irréductibles « anti-tout », la vaccination massive de la population est incontestablement le plus sûr moyen de contenir l'épidémie et nous permettre enfin de retrouver un début de vie sociale.

Dès cet été, les français ont pu avoir de nouveau accès à de nombreux lieux de culture et de loisirs pour leur plus grand bonheur après des mois de privations.

Nous avons pu célébrer le 14 juillet avec du public et retrouver les joies simples du défilé aux lanternes en famille jusqu'au feu d'artifice.

Les centres de loisirs ont retrouvé des enfants heureux de profiter des nombreuses activités qui leurs étaient proposées.

La rentrée s'est faite avec le retour du forum des associations qui a connu une bonne fréquentation et la réderie organisée conjointement par l'union des commerçants et le comité de la fête des hortillonnages a su trouver un public nombreux accueilli par des exposants disponibles et souriants.

La rentrée des classes s'est bien déroulée et nous pouvons nous satisfaire de l'ouverture d'une classe de maternelle sur la commune.

Le dispositif d'aide à l'achat de vélos cumulant les aides de Camon, d'Amiens-métropole, a permis ce jour à 45 Camonois d'acquérir un vélo. Attention : Fin des aides le 31/12/21.

L'équipe municipale se mobilise avec l'espoir de pouvoir tenir les manifestations de fin d'années qui sont tellement indispensables pour tisser des liens sociaux et rompre l'isolement des personnes âgées en particulier.

N'oubliez pas le rendez-vous des Virades de l'Espoir avec ses bénévoles qui se mobilisent avec enthousiasme pour en assurer le succès et collecter des fonds indispensables pour aider la recherche contre la mucoviscidose.

Bonne rentrée à tous.

Votre Maire,
Jean-Claude RENAUX